

# Les outils

**Vous êtes chercheur à l'Université Clermont Auvergne et vous souhaitez valoriser vos résultats de recherche en :**

- Vous **initiant à la valorisation** ;
- **Évaluant le potentiel marché** d'un concept, d'une technologie ;
- **Informant l'UCA de vos résultats** par une première démarche : remplissez la fiche préliminaire d'invention ;
- **Protégeant vos résultats** : remplissez la fiche de déclaration d'invention ;
- **Transférant vos technologies** (option de licence, contrat de transfert, contrat de cession de droit) ;
- Répondant aux appels à projets nationaux ou régionaux.

Pour développer la valorisation, l'UCA a mis en place différents outils. La Direction de la Recherche et de la Valorisation aide le chercheur à la définition juridique et financière, la rédaction, négociation du contrat entre l'UCA et le ou les partenaire(s) privé(s). Elle peut aider le chercheur également à la recherche de partenaire industriel et au montage de financement pour soutenir ce partenariat. Dans ce cadre, une plateforme d'offres de compétences est en cours de développement avec la région Auvergne Rhône Alpes. L'UCA est également partenaire de plusieurs clusters et pôles de compétitivité (cf plus bas).

Ces partenariats peuvent prendre diverses formes : laboratoire partagé avec un industriel ou la chaire industrielle. Ces montages peuvent être réalisés avec UCA Fondation. Lorsque le laboratoire développe une activité de plateforme technologique fortement ouverte vers la sphère socio-économique, l'UCA peut aider la plateforme à se développer grâce à UCA Start (cf plus haut) voire peut aller jusqu'à filialiser le plateau (cf plus bas).

Pour le transfert de technologie, l'UCA est actionnaire de la SATT Grand Centre (SATT GC) (cf plus bas). Suite au dépôt d'une Déclaration d'Invention par le chercheur, celle-ci a la priorité pour décider d'investir sur la technologie. Elle peut alors engager des fonds pour un programme de maturation au sein du laboratoire. Au terme de cette maturation, la SATT a pour mission de licencier la technologie à une entreprise qui développera le produit jusqu'à sa mise sur le marché.

La SATT GC peut également engager la licence de la technologie vers une entreprise en création. Celle-ci pourra, si le porteur le souhaite, obtenir une aide financière et en conseil auprès de l'incubateur BUSI (cf plus bas). Une fois créée, elle pourra rester et se développer près de son laboratoire d'origine dans une Zone d'Accueil Temporaire d'Entreprise (ZATE) .

<https://www.uca.fr/recherche/valorisation-et-innovation/les-outils>(<https://www.uca.fr/recherche/valorisation-et-innovation/les-outils>)

